



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Point 30 de l'ordre du jour provisoire*

Effets des rayonnements ionisants

Lettre datée du 10 juillet 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

J'ai l'honneur, en tant que Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, et en consultation avec les membres du bureau de celui-ci, de vous informer des récents travaux du Comité. La présente lettre tient lieu de rapport du Comité, qui a malheureusement été contraint de reporter sa cinquante-septième session.

Traversant une grave crise personnelle tout à fait imprévue, le Secrétaire du Comité a dû longuement s'absenter plusieurs fois au cours de la période d'octobre 2008 à avril 2009, ce qui a entravé l'établissement de la documentation que le Comité devait examiner à sa cinquante-septième session, initialement prévue du 25 au 29 mai 2009. Le Bureau du Comité s'est interrogé sur les moyens de procéder au mieux compte tenu des attentes de l'Assemblée générale, de la possibilité et de l'utilité de tenir une session plus tard en 2009, du retard accumulé dans les travaux du secrétariat et de la difficulté pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de remplacer temporairement le Secrétaire du Comité. Il a ainsi décidé de reporter la cinquante-septième session, qui se tiendra du 19 au 23 avril 2010. Les représentants des États membres et les observateurs (les organisations internationales et les six pays qui ont exprimé le souhait de devenir membre du Comité) en ont été informés.

Le Bureau a pris les dispositions voulues pour atténuer les effets de cette mesure inévitable. Pour ma part, je voudrais informer l'Assemblée générale de la situation actuelle et des plans futurs concernant les points soulevés dans la résolution 63/89.

* A/64/150.



Évaluation et examen des effets des rayonnements ionisants (par. 5 et 6)

Pour rattraper le temps perdu dans la préparation de la documentation de la cinquante-septième session (reprogrammée en 2010), le Bureau du Comité a prié le secrétariat de prendre les mesures prévues dans le plan stratégique et le programme de travail à plus long terme adoptés par le Comité à sa cinquante-sixième session (voir A/63/46, sect. III) et approuvés par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Le secrétariat a pris des arrangements en vue de la tenue de réunions de groupes d'experts spécialisés qui examineront les documents pertinents, et engagé des consultants pour mettre au point les manuscrits.

Collecte de données et coopération avec d'autres organes (par. 8, 9 et 11)

Soucieux de rationaliser la collecte des données concernant l'exposition aux rayonnements et d'éviter les chevauchements d'activités, le secrétariat examine les enseignements tirés dans le cadre des évaluations récentes du Comité et d'autres initiatives et mécanismes de collecte de données. Il organise pour le deuxième semestre 2009 des réunions de groupes d'experts qui examineront les futures collectes concernant l'exposition de la population, l'exposition professionnelle et l'exposition des malades. Y participeront l'Organisation mondiale de la Santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Union européenne.

Personnel et ressources (par. 13, 15 et 16)

Force est de conclure que la situation actuelle, due au report de la cinquante-septième session, a été considérablement compliquée par le fait que le secrétariat du Comité ne dispose que d'un seul poste d'administrateur.

La question ayant été soulevée à maintes reprises par le Comité dans ses rapports annuels depuis bientôt 10 ans et, si tout se passe bien, il sera bientôt possible de ne plus dépendre entièrement de ce poste unique. Je relève en effet qu'un poste supplémentaire d'administrateur (P-4) est prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/64/6, sect. 14), grâce au redéploiement des ressources au sein du chapitre 14 (Environnement) recommandé par le Secrétaire général dans son rapport (A/63/478). J'espère sincèrement que cette question pourra enfin être réglée dans un avenir proche.

Candidatures à un siège au Comité scientifique (par. 14 et 17)

Les positions exprimées par le Comité au sujet de la composition, de l'effectif et du financement lors des consultations tenues en marge de sa cinquante-sixième session (10-18 juillet 2008) sont publiées dans l'annexe au rapport du Secrétaire général (A/63/478).

Dans le cadre des efforts que le Comité déploie pour définir des critères détaillés, objectifs et transparents qui soient également applicables à tous ses membres, actuels et futurs, un document sera distribué aux 21 États membres en vue de faciliter et conclure les débats sur la question à la cinquante-septième session, désormais prévue pour avril 2010. Il importe que les représentants en arrêtent la version définitive dans le cadre d'un débat ouvert. Le document ainsi produit sera soumis à l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que le Secrétaire du Comité fait tous ses efforts pour se remettre de cette situation difficile et s'emploie sans relâche à préparer la parution en tant que publications destinées à la vente des rapports complets (comprenant le rapport scientifique) du Comité pour 2006 et 2008. Avec les mesures déjà prises par ailleurs, je suis persuadé qu'il sera ainsi possible d'éviter que toute une année de travail du Comité soit entièrement perdue.

Le Président du Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
(Signé) Norman E. **Gentner**
